Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

cerfa
N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ **en numéraire (argent)**	☒ première demande	☐ **fonctionnement global**	☒ **annuelle ou ponctuelle**
☐ **en nature**	☐ renouvellement (ou poursuite)	☒ **projets(s)/action(s)**	☐ **pluriannuelle**

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :

☐ **État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....

☐ **Conseil régional**.....
Direction/Service.....

☐ **Conseil départemental**.....
Direction/Service.....

☐ **Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....

☐ **Établissement public**.....

☐ **Autre (préciser)**.....

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : UNION SPORTIVE DACQUOISE

Sigle de l'association : U.S.DAX OMNISPORTS Site web: https://omnisport.usdax.fr/

1.2 Numéro Siret: 782071880 00036

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture: W401003566
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

3 BOULEVARD PAUL LASAOSA

Code postal : 40100 Commune : DAX

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BAUMONT Prénom : Alexandre

Fonction : Président

Code postal : 40100 Commune : DAX

Téléphone :05 58 90 45 46 Courriel: Courriel : administratif@usdaxomnisports.fr

Portable : 06 86 46 01 99

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DESTANDAU Prénom : Henri

Fonction : Président section tennis

Téléphone : 0686460199 Courriel : administratif@usdaxomnisports.fr

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Jeunesse et sport		

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☒ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 08/07/1970

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☒ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non ☐ oui ☒

Si oui, lesquelles ? non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☒

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	450
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	17
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	7.5
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	1
Adhérents	2154

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique *6 - Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☒

☒ Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 40 - CA du Grand Dax

☐ Hors contrat de la ville

Intitulé :

FÊTE LE MUR DAX 2024 : L'égalité des chances, c'est du sport !

Objectifs

*Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Ville à Dax

*Utiliser le tennis comme outil de médiation pour permettre aux jeunes et aux familles en difficultés de pratiquer une activité sportive, et le tennis particulièrement, et accéder, grâce au lien privilégié qui se crée à un accompagnement leur ouvrant le champ des possibles

*Fidéliser les jeunes par la pratique du tennis et au travers d'un socle de 7 valeurs fondatrices, ADN de Fête le Mur : Respect, Solidarité, Combativité, Tolérance, Estime de soi, Discipline et Volonté. Elles sont naturellement représentées / diffusées sur chacune de nos actions auprès des jeunes et de leurs familles.

*Proposer aux jeunes et aux familles un parcours d'accompagnement favorisant l'égalité des chances.

Description

Pour sa première année de lancement, l'action Fête le Mur Dax souhaite accompagner les jeunes et les familles des quartiers prioritaires de la Ville à Dax. L'axe fondateur de la dynamique sera la découverte de l'activité tennis et sa pratique régulière. Grâce à différentes thématiques telles que l'éducation par le sport, l'éducation alimentaire et/ou le décloisonnement les jeunes vont pouvoir se développer sereinement au cours des années.

CONTENU DE L'ACTION :

1/ L'éducation par le sport

1.1 Le sport loisir

Développement et découverte de la pratique du tennis :

Ce programme, pilier de Fête le Mur, invite les pratiquant(e)s à jouer de manière régulière tout au long de l'année au cœur du quartier et/ou au sein du club de tennis, partenaire de proximité (naturellement, source de mixité sociale). Fidéliser en offrant une activité physique régulière de qualité à nos bénéficiaires est une priorité.

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Planning hebdomadaire & lieu des cours :

Zone du Sablar U.S.DAX section Tennis :

Mercredi matin :

--> 10h30 -12h pour les 9 à 11 ans

Samedi matin :

--> 10h45 - 11h30 pour les 5 à 8 ans

--> 11h30 - 12h30 pour les 9 - 12 ans

A cela s'ajoutent des animations annuelles dans le quartier du Gond afin de faire connaître et proposer l'activité au plus grand nombre. En partenariat avec la maison des Citoyens de Dax des animations au sein du quartier deux samedis entre les petites vacances de 15h à 17h en moyenne sur le quartier du Gond et une animation avec la Maison des citoyens pendant les petites vacances. Ces animations dans le quartiers du Gond représentent environ une dizaine d'actions de 3h chacune.

1.2 Découverte de la compétition éducative

Du débutant au joueur confirmé, tout est mis en place pour que l'enfant puisse s'épanouir à travers le match.

Les objectifs sont multiples :

*Donner goût à la compétition

*Permettre de jouer des matchs

*Valoriser leurs efforts fournis pendant l'année

*Permettre aux jeunes de voyager (autres villes, régions) en faisant des rencontres : Action de décloisonnement. En un mot : sortir de l'univers du quartier.

*Développer des compétences, des savoir être et des savoir faire qui leur serviront tout au long de leur parcours.

*Transmettre des valeurs qui permettront aux jeunes de savoir gérer tous types de situations dans leur vie future.

Le match de tennis est le point de départ, c'est un outil qui permet de sensibiliser les jeunes à de nombreuses valeurs et de prendre goût à l'effort au-delà du résultat.

Quel que soit leur âge, les jeunes pourront participer :

--> Les journées "Matchs en Fête" directement sur l'implantation, entre eux, en groupe, dans un environnement de confiance au sein de l'U.S.DAX Tennis plusieurs fois dans l'année.

--> La journée "Matchs, Culture et Mixité" alliant tennis, culture, découverte de métiers, découverte d'une ville et rencontres avec d'autres jeunes de la région…qui devrait être envisagée au moment de la journée Kid's Day Terega Open Pau Pyrénées e 21 février 2024. (actions de décloisonnement)

2/ L'éducation alimentaire

La Journée du P'tit Fêtelemurien :

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Cette journée festive sera organisée entre le 15 et le 30 juin 2024. L'occasion de favoriser la mixité sociale avec l'U.S.DAX section tennis et les jeunes des quartiers.

Les jeunes et leurs parents sont invités à découvrir le tennis et ses règles, apprendre à bien manger, parcours sportif Miam Tennis accompagné d'une diététicienne locale.

---/---/---/

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de participants et âge

Fidélisation des participants

Nombre de participants aux différentes sorties

% de filles concernées

Nombre de familles touchées

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 150

[4] Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget[5] du projet

Année 2024

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 2 500,00 € Prestations de services 1 000,00 € Billets d'entrée open Achats matières et fournitures 1 500,00 € Matériel pédagogique et goûters Autres fournitures 0,00 € 61 - Service extérieurs 2 150,00 € Locations 2 000,00 € Location de bus pour déplacement à Pau et Biarritz Entretien et réparation 0,00 € Assurance 150,00 € Extension d'assurance Documentation 0,00 € 62 - Autres services extérieurs 600,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 € Publicité, publication 300,00 € Impressions flyers et affiches Déplacements, Missions 300,00 € déplacement des éducateurs Sablar - Gond Services bancaires, autres 0,00 € 63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 € 64 - Charges de personnel 4 900,00 € Rémunération des personnels 3 500,00 € Charges sociales 1 400,00 € Autres charges de personnel 0,00 € 65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante 0,00 € 66 - Charges financières Charges financières 0,00 € 67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 500,00 € Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 500,00 € participation déplacements 73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification 0,00 € 74 - Subventions d'exploitation 7 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 4 500,00 € 40-ETAT-POLITIQUE-VILLE 4 500,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 2 500,00 € 40-CA GRAND DAX 2 500,00 € Commune(s) 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 € Aides privées (fondation) 0,00 € Autres établissements publics 0,00 € 75 - Autres produits de gestion courante 1 300,00 € 756.Cotisations 1 200,00 € licences tennis + FLM 758.Dons manuels - Mécénat 100,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 € 76 - Produits financiers Produits financiers 0,00 € 77 - Produits exceptionnels

Accusé de réception en préfecture
040-244000675-20240925-DEL20240925_23-AR
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements	0,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €
Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement	0,00 €	79 - Transfert de charges Transfert de charges	0,00 €
Frais financiers	0,00 €	Ressources propres affectées au projet 1 350,00 €	
Autres charges indirectes	0,00 €		
Exédent prévisionnel (bénéfice)	0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)	1 350,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 6 341,00 €		87 - Contributions volontaires en nature 6 341,00 €	
860 - Secours en nature	0,00 €	870 - Bénévolat	6 341,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00 €	871 - Prestations en nature	0,00 €
862 - Prestations	0,00 €	875 - Dons en nature	0,00 €
864 - Personnel bénévole	6 341,00 €		
Total des Charges	**16 491,00 €**	**Total des ressources**	**16 491,00 €**

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.
[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs
[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.